Quelle convention collective s'applique dans le secteur communal ou paraétatique ?

Réponse courte

Il n'existe **aucune convention collective générale « du secteur paraétatique »**. La CCT applicable dépend de l'employeur et de l'activité : la **CCT des salariés de l'État** couvre les salariés de l'État à tâches essentiellement manuelles, tandis que la **CCT SAS** (secteur d'aide et de soins et secteur social), déclarée d'obligation générale par règlement grand-ducal du 28 avril 2021, s'impose aux structures dont l'activité relève des secteurs social, familial et thérapeutique.

Dans le secteur communal, les **fonctionnaires et employés communaux** relèvent d'un statut de droit public (loi modifiée du 24 décembre 1985) et sont exclus du champ des conventions collectives ; seuls les **salariés communaux** liés par un contrat de travail peuvent être couverts par une CCT, à vérifier auprès de chaque commune.

À défaut de CCT applicable, le Code du travail et le contrat individuel régissent seuls la relation de travail. Toute convention collective doit être déposée à l'**Inspection du travail et des mines** (art. L.162-5).

Définition

La convention collective de travail est un accord écrit réglant les **relations et conditions générales de travail** entre un ou plusieurs employeurs et un ou plusieurs syndicats de salariés (art. L.161-1). Elle ne peut couvrir que des personnes liées par un **contrat de travail** : les agents relevant d'un statut de droit public restent en dehors du champ conventionnel.

Questions fréquentes

Comment une convention collective peut-elle devenir obligatoire pour tout un secteur ?

Une convention peut être étendue à l'ensemble d'un secteur par une déclaration d'obligation générale prise par règlement grand-ducal, comme ce fut le cas pour la CCT SAS avec le RGD du 28 avril 2021.

Où une convention collective de travail doit-elle être déposée au Luxembourg ?

Toute convention collective doit être déposée à l'Inspection du travail et des mines, conformément à l'article L.162-5 du Code du travail. Elle doit aussi contenir les mentions imposées sous peine de nullité (art. L.162-12).

Qu'est-ce que la CCT SAS et à qui s'impose-t-elle ?

La CCT SAS est la convention du secteur d'aide et de soins et du secteur social, déclarée d'obligation générale par règlement grand-ducal du 28 avril 2021. Elle s'impose aux structures dont l'activité relève des secteurs social, familial et thérapeutique.

Quand la nouvelle CCT des salariés de l'État est-elle entrée en vigueur ?

La CCT des salariés de l'État, qui couvre les salariés de l'État à tâches essentiellement manuelles, a été renouvelée avec effet au 1er mai 2026. Le suivi des renouvellements conventionnels fait partie des bonnes pratiques RH.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Que se passe-t-il si aucune CCT ne couvre un salarié du secteur public ?

À défaut de convention collective applicable, le Code du travail et le contrat individuel régissent seuls la relation de travail. L'employeur ne doit pas transposer de règles statutaires aux salariés.

Un fonctionnaire communal peut-il être couvert par une convention collective ?

Non, les fonctionnaires et employés communaux relèvent d'un statut de droit public (loi modifiée du 24 décembre 1985) et sont exclus du champ conventionnel. Une convention collective ne peut couvrir que des personnes liées par un contrat de travail (art. L.161-1).

Conditions d’exercice

Seuls les salariés sous contrat de travail entrent dans le champ d'une convention collective ; les agents statutaires en sont exclus, quel que soit leur employeur.

Personnel	Texte applicable
Salarié de l'État (tâches essentiellement manuelles)	CCT des salariés de l'État (nouvelle convention en vigueur au 1er mai 2026)
Salarié des secteurs social, familial et thérapeutique	CCT SAS, d'obligation générale (RGD du 28 avril 2021)
Salarié communal	Code du travail ; CCT le cas échéant, à vérifier auprès de la commune
Fonctionnaire ou employé communal	Statut de droit public (loi modifiée du 24 décembre 1985), pas de CCT
Salarié d'établissement public	Code du travail et loi organique ; CCT selon l'activité exercée

Modalités pratiques

Une convention collective ne produit d'effet qu'après négociation par des syndicats représentatifs et dépôt à l'Inspection du travail et des mines.

Étape	Règle
Négociation	Commission de négociation regroupant les parties ; syndicats justifiant de la représentativité requise (art. L.161-3 et L.162-1)
Contenu obligatoire	Mentions imposées sous peine de nullité (art. L.162-12)
Dépôt	Dépôt de la convention à l'Inspection du travail et des mines (art. L.162-5)
Obligation générale	Extension possible à l'ensemble d'un secteur par règlement grand-ducal, comme pour la CCT SAS (RGD du 28 avril 2021)
Interprétation	Demandes en interprétation traitées selon la procédure légale (art. L.162-13)

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Pratiques et recommandations

Déterminer pour chaque agent son régime d'engagement avant de rechercher une convention applicable.

Vérifier le champ d'application matériel de la CCT SAS lorsque la structure exerce une activité sociale, familiale ou thérapeutique.

Mentionner la convention applicable dans le contrat de travail pour sécuriser la relation contractuelle.

Suivre les renouvellements conventionnels et les négociations salariales collectives du secteur public, la CCT des salariés de l'État ayant par exemple été renouvelée avec effet au 1er mai 2026.

Appliquer le seul Code du travail lorsque aucune convention ne couvre le poste, sans transposer de règles statutaires.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.161-1	Objet de la convention collective de travail
Art. L.161-3	Syndicats de salariés et représentativité
Art. L.162-1	Commission de négociation de la convention collective
Art. L.162-5	Dépôt de la convention à l'Inspection du travail et des mines
Art. L.162-12	Contenu obligatoire de la convention, sous peine de nullité
CCT SAS + RGD du 28 avril 2021	Convention du secteur d'aide et de soins et du secteur social, d'obligation générale
CCT des salariés de l'État	Salariés de l'État à tâches essentiellement manuelles
Loi modifiée du 24 décembre 1985	Statut général des fonctionnaires communaux (hors champ conventionnel)

Aucune convention collective ne couvre en bloc le secteur paraétatique. L'analyse se fait employeur par employeur, selon l'activité exercée et le régime du personnel. Les agents statutaires restent hors du champ conventionnel.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.